

Changer la culture d'acceptation :

Recommandations pour
aborder la violence sexuelle
dans les campus
universitaires



CONSUP
COUNCIL OF NOVA SCOTIA UNIVERSITY PRESIDENTS

SOMMAIRE

Le présent rapport découle du travail du Comité sur la prévention de la violence sexuelle (CPVS) formé de représentants du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, de groupes d'étudiants, des universités de la Nouvelle-Écosse et des organismes communautaires de la province qui travaillent dans le domaine de la prévention et de l'intervention en matière de violence sexuelle [voir l'Annexe B pour la liste des membres du comité]. La mise sur pied du CPVS est le résultat du *Protocole d'entente (PE) entre la Province de la Nouvelle-Écosse et les universités de la Nouvelle-Écosse de 2015-2019* et fait suite à la sensibilisation accrue à la violence sexuelle dans les campus universitaires de la Nouvelle-Écosse. Les universités de la Nouvelle-Écosse se sont entendues en vue d'un partenariat avec la Province pour fournir du leadership dans la mise en œuvre du PE. Le Comité du partenariat compte parmi ses membres tous les recteurs des universités et plusieurs sous-ministres (Province de la Nouvelle-Écosse, 2015b, p. 2).

Le mandat du CPVS consistait à préparer un rapport fournissant des recommandations devant être prises en considération par le ministre du Travail et de l'Éducation postsecondaire et le Comité du partenariat. Les recommandations visent à s'assurer que les universités de la Nouvelle-Écosse progressent dans leurs efforts visant à mettre un terme à la violence sexuelle sur les campus universitaires de la province [voir l'Annexe C pour le *Mandat* du CPVS].

Mis sur pied en septembre 2016, le CPVS se réunit mensuellement aux fins de présentations et de discussions sur les meilleures pratiques et les pratiques les plus prometteuses en matière de prévention de la violence sexuelle. L'accent est alors mis sur les stratégies de prévention primaire. Chaque recommandation du présent rapport tient compte du respect par le CPVS des cadres portant sur le féminisme, le féminisme noir et l'anti-oppression pour comprendre et prévenir la violence sexuelle. Pour un supplément d'information sur ces cadres, voir la section Introduction à la page 15 et la section Recommandations à la page 46 du rapport (en anglais seulement). Chaque recommandation tient minutieusement compte de ce qui est requis pour changer la culture dans laquelle la violence sexuelle existe en rendant la communauté du campus responsable de changer les attitudes et croyances qui perpétuent la violence sexuelle. Ensemble, les dix recommandations du rapport visent à traiter de façon holistique la prévention de la violence sexuelle aux trois niveaux du problème, soit personnel, culturel et systémique.

Pour accroître la sensibilisation aux répercussions des structures culturelles et sociales du problème de la violence sexuelle, le présent rapport comprend une analyse du pouvoir, des privilèges et de l'oppression dans notre société. Les privilèges et l'oppression créent la nature fondée sur le sexe de la violence sexuelle. De plus, les populations marginalisées vivent des oppressions intersectées (c.-à-d. multiples) fondées sur le sexe, la race, la capacité, l'orientation sexuelle, la classe, l'âge et la religion, qui sont tous des aspects de l'identité sociale. À ce titre, le taux de violence sexuelle chez les populations marginalisées est disproportionnellement élevé. Le présent rapport a pour but d'attirer l'attention sur le fait que toutes les personnes de la société, peu importe leur identité sociale, sont responsables de changer la culture dans laquelle la violence sexuelle existe.

Comme nous l'avons mentionné, toutes les recommandations du présent rapport reposent sur les cadres portant sur le féminisme, le féminisme noir et l'anti-oppression pour comprendre et prévenir la violence sexuelle. Lors de la mise en œuvre de ces recommandations, il est suggéré que les universités de la Nouvelle-Écosse continuent à utiliser ces cadres, par exemple, pour l'élaboration de programmes d'éducation sur la prévention de la violence sexuelle. Cela permettra de s'assurer que la Nouvelle-Écosse et ses universités progressent dans leurs efforts visant à :

- réduire le blâme envers la victime;
- adopter une approche intersectorielle pour comprendre et prévenir la violence sexuelle; et,
- changer la culture dans laquelle la violence sexuelle existe pour éviter qu'elle ne se produise dans notre société.

Le CPVS recommande que le ministre du Travail et de l'Éducation postsecondaire et le Comité du partenariat travaillent en vue de s'assurer que les universités de la Nouvelle-Écosse mettent de l'avant les dix recommandations qui suivent. Par conséquent, il est recommandé que le ministre et le Comité du partenariat procèdent comme suit.

- 1) *Travailler avec les universités pour veiller à ce qu'elles communiquent et démontrent aux étudiants, aux membres du corps professoral, au personnel et à l'administration des engagements à agir relativement à la prévention de la violence sexuelle dans les campus. Cette communication doit reconnaître la nature fondée sur le sexe de la violence sexuelle et ses répercussions disproportionnées sur les groupes marginalisés.***
-

Il est important pour les nouveaux étudiants et ceux qui poursuivent leurs études, les membres du corps professoral, le personnel et l'administration de connaître l'engagement pris par l'université de mettre un terme à la violence sexuelle sur les campus. Pour communiquer l'importance d'un tel message, et pour veiller à ce qu'il soit reçu par la majorité de la population des campus, il est suggéré que l'engagement à agir soit communiqué avant le début du semestre et tout au long de l'année scolaire. Ce message devrait aussi être communiqué dans le cadre des formations offertes sur les campus aux assistants de résidence et aux leaders étudiants. Pour démontrer l'engagement à agir de l'université, la communication devrait inclure un rapport d'étape à la fin de chaque année scolaire.

- 2) *Travailler avec les universités pour mettre au point une norme de comportements propre à la prévention de la violence sexuelle pour l'ensemble de la communauté des campus — étudiants, membres du corps professoral, personnel et administration. Ces normes devraient souligner les valeurs, les croyances et les comportements et être en lien avec le code de conduite de l'université et ses politiques liées à la violence sexuelle, à la discrimination et au harcèlement.***

Il est important pour chaque université de souligner les normes de comportements propres à la prévention de la violence sexuelle pour créer un milieu dans lequel la violence sexuelle n'est pas tolérée. Le but d'établir des liens avec le code de conduite et avec les politiques en matière de violence sexuelle, de discrimination et de harcèlement de l'université est de veiller à ce que les membres de la communauté des campus soient conscients des conséquences de leurs gestes s'ils ne respectent pas les normes de comportements de l'université. Établir un lien avec la politique de l'université en matière de discrimination et de harcèlement permettra de s'assurer que la communauté du campus est consciente de l'importance de faire preuve de respect en ce qui concerne la diversité et l'équité pour toutes les populations.

- 3) *Encourager les universités à collaborer à la mise au point d'un programme d'éducation des témoins propre à la Nouvelle-Écosse. Une fois mis au point et évalué, ce programme devrait être reconnu à titre de meilleure pratique aux fins d'utilisation sur les campus universitaires de la Nouvelle-Écosse.***

La directrice générale du Antigonish Women's Resource Centre a fourni de l'information sur une subvention du ministère de la Justice du Canada visant à améliorer la sensibilisation et à mieux connaître le système de justice pénale canadien au moyen de l'éducation des témoins. Celle-ci comprendra la mise au point d'un programme d'éducation des témoins propre à la Nouvelle-Écosse qui sera mis en place dans les campus universitaires de la province. Le but consiste à créer une réserve de « formateurs experts » pour assurer la continuité et maintenir la motivation. La subvention financera la recherche et le développement durant une période de deux ans, le salaire du responsable du développement du programme et les coûts se rattachant au comité consultatif.

4) *Travailler avec les universités pour recadrer leurs communications au sujet des risques se rattachant à la consommation d'alcool. Ces communications devraient reconnaître le lien entre la consommation d'alcool et la perpétration de la violence sexuelle.*

Le but de cette recommandation est de réduire les méfaits liés à une consommation d'alcool à risque élevé dans les campus universitaires. Le CPVS reconnaît que la consommation d'alcool ne cause pas la violence sexuelle. Toutefois, une réduction de la consommation d'alcool à risque élevé diminuera le nombre de situations dans lesquelles la violence sexuelle est plus susceptible d'avoir lieu. Plutôt que d'avoir des programmes de réduction des méfaits de l'alcool qui mettent seulement l'accent sur les risques liés à la consommation d'alcool pour une victime ou un survivant potentiel, ces programmes devraient mettre l'accent sur la façon dont l'alcool peut être utilisé pour favoriser ou excuser la violence sexuelle perpétrée par des personnes qui ont déjà des attitudes, des valeurs et de croyances abusives. La programmation devrait aussi renseigner sur les mythes et les stéréotypes relatifs à la consommation d'alcool et l'agression sexuelle, de même que sur les lois traitant de l'administration de produits nocifs, d'agression sexuelle et de consentement. De plus, la programmation devrait comprendre des communications au sujet de l'usage délibéré de l'alcool pour commettre des infractions sexuelles.

Un certain nombre d'universités de la Nouvelle-Écosse travaillent déjà en partenariat avec le Centre canadien sur les dépendances et

l'usage de substances pour mettre en œuvre son *Cadre pour réduire la consommation d'alcool à risque élevé et les méfaits liés à l'alcool* dans les campus canadiens. L'exécution de la présente recommandation serait guidée par ce cadre. La mise en œuvre du domaine stratégique n° 1 du cadre (« Promotion de la santé, prévention et éducation ») pourrait plus particulièrement intégrer de nouveaux messages mettant l'accent sur le lien entre la consommation d'alcool et la perpétration de la violence sexuelle. Cette recommandation ne pourra être efficace pour prévenir la violence sexuelle que si elle est combinée aux autres recommandations visant à changer la culture dans laquelle la violence sexuelle existe.

- 5) *Travailler avec les universités pour veiller à ce que de l'éducation sur le consentement soit offerte à la communauté des campus — étudiants, membres du corps professoral, personnel et administration — dans le but de cerner les éléments clés pouvant être utilisés pour influencer l'élaboration et l'uniformité de l'éducation offerte.*

Le CPVS s'est entendu pour dire que l'ensemble de la communauté des campus — étudiants, membres du corps professoral, personnel et administration — devrait, dans la mesure du possible, être inclus à titre de participants à l'éducation sur la prévention de la violence sexuelle.

Cette recommandation fait ressortir l'importance d'offrir une éducation uniforme dans l'ensemble des universités de la Nouvelle-Écosse. Il est donc suggéré que les universités déterminent les éléments clés de l'éducation sur le consentement de façon à influencer l'élaboration et l'uniformité de l'éducation offerte. Il est important de reconnaître la gamme d'expériences vécues par les victimes ou survivants en faisant ressortir les difficultés et la complexité du consentement dans les incidents de violence sexuelle. De plus, le CPVS s'entend pour dire que l'éducation sur le consentement devrait être élaborée en fonction des cadres de féminisme, de féminisme noir et d'anti-oppression. [Pour un supplément d'information sur la façon d'intégrer un point de vue féministe à la pratique, consulter le rapport de l'organisme Avalon Sexual Assault Centre, *The Avalon Model*, à la page 14 du rapport (en anglais seulement)].

- 6) *Travailler avec les universités pour veiller à ce que de l'éducation anti-oppression soit mise au point et offerte aux leaders des campus.*
-

Le CPVS reconnaît que l'éducation anti-oppression est un élément crucial de la prévention de la violence sexuelle. Le but de l'éducation anti-oppression est de changer les attitudes et comportements abusifs qui contribuent aux inégalités dans notre société. La violence sexuelle, en tant qu'acte d'oppression fondé sur le sexe, ne cessera pas avant que toutes les formes d'inégalités sociales soient corrigées, puisque toutes les inégalités sociales prennent racine dans les mêmes systèmes de pouvoir, de privilèges et d'oppression.

Selon les meilleures pratiques, l'éducation anti-oppression devrait être offerte en deux modules. Le premier module fournirait de l'éducation de base sur le pouvoir, les privilèges et l'oppression dans la société et encouragerait les participants à réfléchir aux rôles qu'ils jouent dans la perpétration des inégalités sociales. Le deuxième module encouragerait les participants à agir contre les obstacles oppressifs et contiendrait des exemples propres à la population de participants. Par exemple, pour renseigner sur le pouvoir et les privilèges et intervenir en situation d'oppression, l'éducation à l'intention du corps professoral pourrait comprendre des exemples et des exercices liés à des scénarios se déroulant en classe et soulignant la responsabilité des personnes en position de pouvoir (c.-à-d. pouvoir professionnel). L'éducation aux étudiants devrait être offerte séparément de celle à l'intention des membres du corps professoral, du personnel et de l'administration de façon à pouvoir traiter de possibles dynamiques de pouvoir rendant mal à l'aise. De plus, l'éducation devrait être offerte en personne et en petits groupes pour favoriser la discussion.

- 7) *Travailler avec les universités pour veiller à ce que de la formation sur la façon d'intervenir en cas de divulgation de violence sexuelle soit mise au point et en œuvre à l'intention des membres des communautés des campus — étudiants, membres du corps professoral, personnel et administration — qui sont les plus susceptibles de recevoir cette divulgation.***

La mise en œuvre de stratégies de prévention primaire de la violence sexuelle, comme la formation des témoins, crée un milieu dans lequel on discute plus ouvertement de la violence sexuelle. Les victimes ou survivants peuvent ainsi se sentir plus à l'aise de divulguer le préjudice subi.

Par conséquent, il est essentiel pour les universités de s'assurer que les communautés de leurs campus sont adéquatement formées pour recevoir une telle divulgation sans causer plus de dommage à la victime ou au survivant. De plus, comme indiqué précédemment, lorsque les personnes susceptibles de recevoir une divulgation de violence sexuelle dans le campus (p. ex. corps professoral, conseillers, entraîneurs athlétiques) reçoivent une formation sur la façon d'intervenir, elles apprennent à chasser les mythes sur le viol et à offrir du soutien aux victimes ou survivants. Cela contribue à un changement culturel en créant un milieu dans lequel les valeurs, les croyances et les comportements qui perpétuent la violence sexuelle ne sont plus tolérés.

La formation *Supporting Survivors of Sexual Violence: A Nova Scotia Resource* a été créée dans le cadre de la stratégie en matière de violence sexuelle de la province, *Rompres le silence*, pour aider les Néo-Écossais à en apprendre davantage sur la violence sexuelle et la façon d'offrir du soutien aux victimes ou aux survivants. LearnRidge (2017) fournit l'accès à cette formation à <https://nscs.learnridge.com/>. La formation s'adresse aux fournisseurs de services, aux amis, aux membres de la famille, aux voisins, aux enseignants, aux premiers répondants, aux conseillers et à tous ceux qui agissent comme personnes de soutien ou qui sont préoccupés par la violence sexuelle.

Le cours est offert gratuitement et ouvert à tous. Un certificat est remis aux personnes inscrites qui terminent le cours. La formation compte six modules distincts, qui comprennent une combinaison de texte et d'éléments interactifs comme des vidéos, des graphiques, des échéanciers et des interrogations rapides.

Voici les modules (en anglais seulement).

- ◆ Sexual Violence : an introduction
- ◆ Responding to a disclosure
- ◆ Choices following Sexual Violence
- ◆ Exploring Sexual Consent
- ◆ Enhancing the Well-being of Support People
- ◆ Indigenous Perspectives

-
- 8) *Partager le présent rapport avec les ministères provinciaux et l'organisme suivants — ministère des Services communautaires, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, ministère de la Santé et du Bien-être, ministère de la Justice et Conseil consultatif sur la condition féminine de la Nouvelle-Écosse — pour les aider dans leur travail de prévention de la violence sexuelle.*
 - 9) *Réunir un comité provincial de prévention de la violence sexuelle pour appuyer l'élaboration de nouvelles politiques distinctes ou la révision des politiques existantes sur la violence sexuelle. Des lignes directrices et structures de signalement communes devraient être mises au point avec l'apport de chacune des universités de la Nouvelle-Écosse (y compris les représentants élus des étudiants et le corps professoral), le Nova Scotia Community College (NSCC) et les leaders communautaires ayant des connaissances spécialisées en prévention de la violence sexuelle.*

Le comité provincial de prévention de la violence sexuelle aura pour objectif général de partager les connaissances spécialisées et les ressources du domaine de la prévention de la violence sexuelle dans les campus universitaires de la Nouvelle-Écosse. Le comité devrait déployer tous les efforts possibles pour veiller à ce que sa composition soit le reflet des populations marginalisées. De plus, pour éviter le chevauchement des efforts, il faudrait appuyer une collaboration à la grandeur de la province entre ce comité et tous les autres comités qui mettent l'accent sur la prévention de la violence sexuelle.

Il est important que chaque université soit dotée d'une politique distincte pour intervenir lors des incidents de violence sexuelle. Cela s'explique par les aspects délicats se rattachant au signalement de la violence sexuelle, par les procédures disciplinaires et par l'implication possible de ressources externes dans le soutien offert aux victimes ou aux survivants. Dans le cadre du PE de 2015-2019, chaque université de la Nouvelle-Écosse est tenue de mettre au point une telle politique. Le CPVS recommande la création d'une directive normalisée pour l'élaboration de ces politiques. Cette directive devrait s'aligner sur les lignes directrices d'élaboration des politiques précisées dans le PE. Il est suggéré que la directive se rattachant à une politique distincte en matière de violence sexuelle soit mise au point par le

comité provincial de prévention de la violence sexuelle pour aider chaque université à élaborer ou à réviser ses politiques.

Dans le rapport intitulé *Agir pour mettre fin à la violence faite aux jeunes femmes et aux filles au Canada* (Comité permanent de la condition féminine, mars 2017), la Recommandation 7 stipule que les politiques distinctes de chaque université « seraient fondées sur des données probantes, comprendraient des mécanismes de signalement sûrs, confidentiels et protégeant l'anonymat pour les survivantes de violences sexuelles sur les campus, et prévoiraient la prestation, à l'intention de tous les employés de l'administration des établissements postsecondaires, les policiers du campus, les étudiants, les professeurs et les autres membres du personnel pendant les séances d'orientation, de formation sur les interventions en cas de violence sexuelle et la nécessité de traiter les victimes avec sensibilité. Les lignes directrices devraient aussi indiquer que les politiques distinctes devraient inclure de l'information concernant le signalement hors campus et les possibilités de divulgation. Par exemple, les politiques devraient indiquer la police comme autre possibilité de signalement et les services de soutien communautaire comme des organismes vers lesquels les victimes ou survivants pourraient se tourner pour le signalement.

- 10)** *Encourager chaque université à mettre sur pied un comité consultatif sur la prévention de la violence sexuelle ou à utiliser un comité similaire existant pour appuyer la prévention de la violence sexuelle. Les membres du comité devraient comprendre des représentants élus par les étudiants. Le comité consultatif sur la prévention de la violence sexuelle aura pour but :*
- ♦ *d'élaborer un plan de mise en œuvre des recommandations du présent rapport; et,*
 - ♦ *de partager de l'information sur le progrès de l'établissement au chapitre de la prévention de la violence sexuelle dans les campus, notamment pour ce qui est de l'efficacité des stratégies de l'établissement en matière de prévention de la violence sexuelle.*

Le comité devrait déployer tous les efforts possibles pour veiller à ce que sa composition soit le reflet des populations marginalisées. Le CPVS reconnaît que des ressources financières et humaines sont requises pour réussir la mise en œuvre des recommandations du présent rapport. Les collaborations et

partenariats sont fortement encouragés pour mettre à profit les connaissances spécialisées et les meilleures pratiques disponibles dans certains campus et certaines communautés où se trouvent les universités et le NSCC.

En communiquant leurs engagements à agir, les universités partageront de l'information au sujet de leur progrès au chapitre de la prévention de la violence sexuelle. De plus, un membre du comité de chaque établissement sera responsable de partager cette information avec le comité provincial de prévention de la violence sexuelle. Cela permettra de s'assurer que le secteur universitaire et d'autres parties prenantes clés sont bien informés au sujet des initiatives menées par la Nouvelle-Écosse en matière de prévention de la violence sexuelle.

Le présent rapport a fait référence aux cadres du féminisme, du féminisme noir et de l'anti-oppression en tant que meilleures pratiques acceptées pour comprendre et prévenir la violence sexuelle. Des ressources citées dans le rapport pourraient aider les comités consultatifs à mieux comprendre ces cadres.

Les membres du comité consultatif sur la prévention de la violence sexuelle (ou le comité existant similaire) devraient être au courant du travail qu'effectue l'Association des universités de l'Atlantique pour l'élaboration de lignes directrices communes en matière de signalement. L'on s'attend à ce que ce travail soit terminé en 2017 et à ce qu'il aide les universités et le NSCC à adopter des approches similaires pour le signalement de la violence sexuelle.